

Documents autorisés par l'IEJ de Rennes
pour l'épreuve "Exposé discussion"

Tous les documents autorisés par la commission nationale dans le cadre des épreuves écrites sont autorisés pour l'exposé discussion y compris le code constitutionnel et des droits fondamentaux dans la mesure où celui-ci **n'est pas commenté**.

Les principaux codes sont disponibles à la bibliothèque de l'IEJ (salle 303) ainsi que l'ouvrage sur les libertés fondamentales et droits de l'Homme (Oberdoff).